Le président:

D. Pourrait-on dire que la politique du ministère au sujet de l'ameublement des ambassades consiste à harmoniser les meubles avec l'architecture des édifices de nos missions à l'étranger, et que le prix peut en être quelquefois très élevé?—R. C'est très vrai. Ce sens de l'équilibre auquel M. Fleming a fait écho existe et il faut le maintenir. En parlant d'ameublement, je pense qu'on devrait aussi considérer le genre de dépenses que nous faisons dans les pays au niveau de vie plus modeste, où les prix sont plus bas, comme dans le cas de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Ces pays ne nous causent pas les mêmes problèmes. Nous pouvons loger nos représentants en ces endroits d'une façon plus simple, satisfaisante, et pour un montant d'argent bien inférieur.

M. Cannon:

D. Les miroirs se trouvaient-ils dans l'édifice quand on en a fait l'acquisition ou s'ils furent achetés en dehors?—R. On les a achetés en dehors.

M. Pearkes:

D. Pourrions-nous avoir une description plus détaillée de ces miroirs? S'il s'agit de grands miroirs muraux, ce n'est pas la même chose que s'ils sont de petits miroirs mis dans une chambre à coucher où peu de personnes les verront.—R. Je vais obtenir tous les détails. On me dit qu'ils ont plus de deux mètres de longueur.

M. Nesbitt:

D. Je crois savoir que l'ambassade à Rio-de-Janeiro est un hôtel imposant et, si je comprends bien les remarques de M. Macdonnell, le bâtiment était dépourvu de meubles quand on l'a acquis; les deux miroirs ont alors été achetés, ce qui suscite une autre question. Lorsque M. Macdonnell donne des chiffres sur l'ameublement de la résidence, pourrait-il également nous apporter les précisions suivantes: premièrement, y a-t-il eu d'autres dépenses considérables touchant l'ameublement de cette ambassade en particulier; et deuxièmement, quel était l'arrangement général de décoration à l'ambassade—était-ee, disons, style XVIIIe siècle, ou Louis XV, ou quelque chose du genre? Si une partie de l'ambassade était décorée dans un style et que ces deux grands miroirs étaient placés là, cela serait peut-être un peu détonnant dans le reste de la décoration. Puisque le Canada possède ces ambassades à l'étranger où l'on invite plusieurs personnes, du Brésil dans ce cas, qui y viennent de temps à autre, et des représentants diplomatiques des autres pays, ne serait-ce pas une bonne chose que le ministère gardât en tête la possibilité, si ce n'est déjà fait, de fournir à nos différentes ambassades des meubles, dirons-nous, typiquement canadiens; par exemple, des peintures d'artistes canadiens ne coûtant pas aussi cher que celles de certains maîtres européens, et des mobiliers de bureaux, des tapis, et ainsi de suite, susceptibles de donner une saveur canadienne particulière et, au point de vue pratique, d'annoncer quelques-uns des produits de notre pays, qui sont très bons . . . des peintures, ornements, tapis, et ainsi de suite.—R. Monsieur le président, en ce qui a trait au premier point, nous serons heureux de vous donner les renseignements demandés. Quant à l'autre point plus général, c'est la politique du ministère, autant que possible, d'employer des meubles, accessoires et matériaux du Canada. Nous avons déjà placé un bon nombre de peintures canadiennes dans nos résidences à l'étranger. Il y a aussi deux autres choses à considérer. L'une est le climat. Sous certains climats il y a des sortes d'ameublement qui résistent mieux à la chaleur et à l'humidité et ainsi de suite. Il est quelquefois préférable d'acheter des meubles spéciaux, quoique nous ayons connu une expérience très satisfaisante de la part de certains manufacturiers canadiens qui traitent maintenant leurs meu-